



MSL11 (2008) 6 final
16.12.2008

11^{ème} Conférence
du Conseil de l'Europe
des Ministres
Responsables du sport

Athènes, Grèce

10 – 12 décembre 2008

Résolution adoptée n° 1

Ethique dans le sport

préparé par



Les Ministres européens responsables du Sport, réunis à Athènes pour leur 11^{ème} Conférence, du 10 au 12 décembre 2008 :

- Souhaitant voir évoluer le sport dans l'esprit de la Charte européenne du sport et du Code d'éthique sportive ;
- Conscients des pressions que la course aux performances, à la commercialisation, au vedettariat et à la médiatisation, exerce sur le sport ;
- Convaincus de la nécessité de fournir à tous les sportifs un cadre de référence leur permettant de faire des choix responsables face à ces pressions ;
- Persuadés que l'intégration, dans les programmes d'éducation physique et dans les politiques des organisations sportives, des principes énoncés dans ce Code, doit influencer positivement les attitudes des participants et du grand public à l'égard du sport.

Concernant la promotion de l'éthique dans le sport :

- Réitèrent leur soutien au Code d'éthique sportive et à la mise en œuvre de ses principes et valeurs à travers des règlements, lignes directrices et politiques affectant l'éducation physique et le sport ;
- Prennent note avec appréciation du développement de système de contrôles et de sanctions effectifs par le mouvement sportif ainsi que de ses projets de mise en œuvre de la bonne gouvernance dans le sport ;
- Considèrent que la question du 'fair play' entre les équipes jouant dans les mêmes compétitions requièrent que les principes de bonne gouvernance soient pris en compte par les organisations sportives ;
- Soutiennent les activités éducatives afin de diffuser le message relatif à l'éthique sportive ;
- Invitent l'APES :
 - à poursuivre et diffuser ses travaux sur l'éthique sportive ;
 - à identifier et promouvoir les mesures éducatives et préventives de renforcement de l'éthique sportive, et à cet effet à soutenir le développement de moyens ;
 - à préparer une mise à jour du Code d'éthique sportive, afin d'assurer un soutien déterminé aux normes et aux valeurs du sport et de donner des réponses aux nouveaux défis à l'éthique sportive tels que mentionnés ci-après, ainsi qu'à d'autres tels que le harcèlement sexuel dans le sport et l'abus des compléments alimentaires ;
 - à élaborer des indicateurs opérationnels complémentaires au code d'éthique et à poursuivre son mécanisme de suivi pour conseiller ses Etats membres en matière de promotion de l'éthique dans le sport.

*Concernant les nouveaux défis à l'éthique sportive :
Matches arrangés, corruption, paris illégaux*

- Reconnaissent qu'il existe un problème de corruption, matches arrangés et paris illégaux dans le sport, et invitent les organisations sportives à analyser la situation et à prendre les mesures qui s'imposent ;
- Soutiennent les meilleures pratiques développées au sein du mouvement sportif afin de promouvoir la transparence et d'établir des règles plus strictes et un meilleur contrôle des flux financiers;
- Encouragent les échanges et les recherches, avec le mouvement sportif, les ONG spécialisées et les agences spécialisées compétentes sur les mesures à prendre pour prévenir, dissuader et sanctionner la corruption dans le sport ;
- Soutiennent des initiatives d'éducation, de formation et de conseil pour atteindre une large audience dans le mouvement sportif ;
- Encouragent la mise en œuvre des législations existantes ainsi que la ratification des Conventions existantes du Conseil de l'Europe contre la corruption (STCE 173, 174 et 191) ;
- Saluent les efforts des organisations sportives visant à renforcer la transparence ;
- Préconisent le recours à des experts indépendants dans les comités d'éthiques chargés de traiter de cas et de questions où l'intégrité éthique du sport est en jeu ;
- Invitent l'APES, en coopération avec les organes et organisations concernées :
 - à promouvoir les bonnes pratiques afin de relever les défis à l'éthique sportive que constituent notamment les matches arrangés, la corruption, les paris illégaux ;
 - à poursuivre, en coopération avec son comité consultatif, les travaux sur les actions possibles pour renforcer une coopération complémentaire (entre autorités publiques et mouvement sportif) en matière de lutte contre la corruption) ;
 - à élaborer un projet de nouvelle recommandation aux Etats sur la corruption, les matches arrangés et les paris illégaux, qui pourrait servir de base à une éventuelle nouvelle convention, afin d'améliorer les contrôles d'intégrité et le caractère éthique du financement du sport de base par les revenus des paris.

Concernant les nouveaux défis à l'éthique sportive : Génie génétique

- Rétirent leur opposition à l'utilisation de techniques du génie génétique à des fins d'amélioration de la performance des sportifs, qui relèvent du dopage, et confirment leur détermination à lutter de manière harmonisée contre la dissémination de ces techniques ;

- Invitent les autorités en charge du sport et le mouvement sportif à contribuer à un large débat sociétal sur les conséquences éthiques de l'usage des biotechnologies ;
- Invitent l'APES :
 - à promouvoir et diffuser les bonnes pratiques combattant l'utilisation du génie génétique à des fins contraires à l'éthique sportive.

Concernant les nouveaux défis à l'éthique sportive : Trafic de jeunes sportifs

- Notent avec appréciation les initiatives des fédérations internationales européennes et nationales ainsi que les autorités publiques qui se sont dotées de règles pour prévenir et sanctionner le trafic de joueurs ;
- Conviennent que le développement des jeunes sportifs et le bien du sport soient favorisés par une période stable de formation au cours de laquelle les jeunes sportifs ne seraient pas incités à partir trop vite vers l'étranger – avec de potentielles conséquences négatives pour leurs carrières et pour le système de formation sportive dans son ensemble ;
- Invitent l'APES à prolonger les initiatives prises par les fédérations internationales et l'UE afin, si possible, de promouvoir des standards de qualité qui régularaient l'activité des agents de joueurs ;
- Soulignent que ces activités, lorsqu'elles tombent sous le coup des dispositions en vigueur en matière de lutte contre la traite des êtres humains, doivent aussi être poursuivies par les autorités responsables.

Concernant les nouveaux défis à l'éthique sportive : Discrimination

- Invitent l'APES :
 - à développer des échanges de vues avec le mouvement sportif à propos des règles d'éligibilité et d'organisation des catégories dans les compétitions à la lumière des principes d'éthique du sport ;
 - à disséminer des exemples de bonnes pratiques relatives à la promotion de la diversité par le sport et à la lutte contre les discriminations (y compris la question de l'intégration des personnes handicapées qui pourrait être traitée en coopération avec le CAHPAH¹) ;
 - à poursuivre, en coopération avec le mouvement sportif et le Comité permanent de la Convention contre la violence des spectateurs la promotion et le suivi de la Recommandation Rec 2001/6 sur la prévention du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance raciale dans le sport.

¹ Forum européen de coordination pour le plan d'action du Conseil de l'Europe pour les personnes handicapées 2006-2015